

République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MAIRIE DE TURRETOT (76)

Séance du conseil municipal du 6 octobre 2025

N° 2025/83

Date de convocation et d'affichage : 24/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq le six octobre à 18 heure 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Turretot, en séance publique sous la présidence de Mme Thérèse BARIL, Maire

Présents : Thérèse BARIL, Astrid VERDIERE, Isabelle MALVAULT, Alain BALZAC, Patrick LECOURT, Ludovic HARDY, Isabelle LASNIER, David OLINGUE, Vincent LEMAITRE, Laurence STENGEL, Nicolas DUMINY, Vanessa TRAMOUILLE, Philippe DURECU, Ludivine CORREIA, Sophia BARIL

Absente excusée:

Secrétaire de séance : Astrid VERDIERE

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Votants : 15

Délibération n° 2025/83

Vote Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217607167-20251006-2025-83-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2025

et publication ou notification du...**9. OCT. 2025**.....

OBJET : Chemin rural 14 : aliénation d'une partie et vente de parcelles

Pour faire suite à la délibération du 22 avril 2025 pour l'aliénation d'une partie du chemin rural n°14 et suite à l'enquête publique et à l'avis favorable de la commissaire enquêtrice,

Le conseil municipal :

-Approuve l'aliénation d'une partie du chemin rural n°14 comme indiqué sur le plan annexé pour environ 1286m²;

-Mandate Madame le Maire pour mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir les parcelles concernées par cette partie du chemin rural n°14 ;

-Autorise Madame le Maire à vendre à chaque propriétaire riverain au tarif symbolique d'un euro et à signer tous documents afférents au présent projet en passant par l'étude « Notaires Seine Estuaire » de Criquetot l'Esneval.

-Décide de prendre en charge les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an suscités

Madame La Secrétaire de Séance

Astrid VERDIERE



Madame le Maire



Thérèse BARIL